

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

Examen de Certification Complémentaire,

Option Langues Vivantes Etrangères (DNL)

Session 2021

Rapport du jury

Commission du 2nd Degré

Benjamin BAUDIN, IA-IPR d'anglais

Claire BERLIOZ, IA-IPR de mathématiques

I. Un examen complexe	page 3
1. Modalités de l'épreuve orale	page 4
2. Critères d'évaluation	page 5
3. Profil des candidats reçus	page 6
4. Maîtrise de la langue	page 6
5. Connaissance des enjeux de l'enseignement de DNL	page 7
6. Rappels et remarques	page 8
6.1. Pertinence des candidatures	page 8
6.2. Autres certifications	page 9
6.3. Fragilité de certaines candidatures	page 9
II. La session 2021	page 11
1. La session en chiffres	page 11
2. Résultats pour l'Île de France	page 12
3. Résultats par académie	page 12
5. Résultats par LVE	page 13
6. Résultats par DNL	page 13
III. Textes réglementaires, sites institutionnels	page 13

**Les présidents du Jury remercient
les membres du jury, enseignants et inspecteurs, pour leur implication,
ainsi que Madame Florence Prabonneau, responsable de l'examen pour le SIEC,
qui ont permis que l'examen ait lieu dans les meilleures conditions.**

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

I. Un examen complexe

La note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, qui abroge et remplace les circulaires antérieures, redéfinit les modalités d'organisation et de passation des certifications complémentaires. Elle prévoit l'ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré dans certains secteurs disciplinaires, dont l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (EMILE dans le premier degré).

Le jury félicite tous les candidats qui ont fait l'effort de préparer et de passer cet examen. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes dans toutes les disciplines et à la promotion de l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires des trois académies d'Ile-de-France.

Le jury a interrogé 329 candidats, du 8 au 12 février à la Maison des Examens, site d'Arcueil. Les candidats présents ont été interrogés par des commissions composées de trois membres : IA-IPR, IEN ET EG et professeurs.

La session 2021 de la certification complémentaire en langues vivantes a intégré des **interrogations par visio-conférence** pour 8 candidats en poste à l'étranger, en vertu des modifications réglementaires apportées par l'arrêté du 6 mars 2018 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003, notamment en ce qui concerne les enseignants titulaires dans une position autre que celle d'activité. Les interrogations en visio-conférence étaient tout à fait correctes dans leur qualité. Le jury salue à nouveau le travail des techniciens du SIEC pour que les conditions de passation des interrogations par visio-conférences soient aussi fluides que possible. Il est rappelé aux candidats que les interrogations par visio-conférence ne sont possibles que si le candidat se trouve dans un établissement scolaire au moment de la passation ; il est impossible d'être interrogé depuis son domicile.

Les résultats de cette session, à l'instar des précédentes, soulignent que la certification est un examen complexe qui demande une solide préparation dans quatre grands domaines : LVE, cadre réglementaire des SELO, didactique et pédagogie spécifiques à l'Enseignement d'une Matière par Intégration à une Langue Étrangère (EMILE, aussi appelé CLIL, *Content and Language Integrated Learning*), et, enfin, projets et dispositifs favorisant l'ouverture européenne et internationale. L'épreuve met également en jeu la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances dans ces quatre domaines et à les présenter au jury de façon argumentée, étayée et convaincante. La capacité des candidats à opérer une synthèse équilibrée entre leurs connaissances et savoir-faire liés à leur discipline d'origine d'une part, et les spécificités de l'apprentissage des langues vivantes étrangères d'autre part, est déterminante pour l'obtention de cette certification.

La consultation des Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale n°33 du 3 septembre 1992 (Circulaire n° 92-234), n°31 du 30 août 2001 (Note de service n°2001-151 du 27-07-2001), n°39 du 28 octobre 2004 (note de service 2004-175 du 19-10-2004) et également du numéro spécial N°1 du 4 février 2010 (Circulaire n°2010-008 du 29-01-2010) indiquera aux candidats dans quelle direction ils doivent orienter leur réflexion et leur préparation. Ils tireront également profit d'une recherche sur divers sites institutionnels (Eduscol, Emilangues, France Education International, le Réseau CANOPE en particulier, sans oublier les portails académiques dédiés aux relations internationales, aux langues vivantes et aux DNL). Le rapport *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire*

le nouveau monde, constitue une lecture indispensable à la préparation des candidats. Enfin, il apparaît essentiel que les candidats aient pris connaissance des enjeux définis par les programmes de langue vivante, que ce soit au collège (cycle 3 et cycle 4) ou au lycée (enseignement de tronc commun, enseignement de spécialité LLCER, enseignement technologique en langue vivante ETLV).

Au niveau académique, des formations spécifiquement orientées sur les SELO ou la Certification Complémentaire option LVE sont organisées par les services en charge de la formation professionnelle des personnels de l'Éducation Nationale, les INSPE ou par les Délégations Académiques aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC).

Au niveau des établissements, le jury insiste une fois encore sur l'impératif de la pratique régulière de l'inter-observation disciplinaire et interdisciplinaire, pratique sans laquelle les candidats ne peuvent décemment affiner leur perception de l'enseignement des autres disciplines que la leur et conduire une réflexion approfondie sur la construction des compétences interdisciplinaires, transversales et interculturelles. Le jury a su apprécier les présentations des candidats ayant mené cette réflexion. A ce titre, la co-animation par les professeurs de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), ou dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, constitue un atout non négligeable dans la préparation à cette certification.

Divers programmes internationaux, mis en œuvre sous l'égide de la communauté européenne ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, permettent aux personnels d'effectuer des stages à l'étranger, avec des durées et des objectifs variables. Ils sont spécialement destinés aux enseignants français désireux de parfaire leurs compétences en langue étrangère, de donner une dimension internationale à leur pratique, ou de mieux connaître les systèmes éducatifs des pays membres (en particulier programmes Brigitte Sauzay, Jules Verne, Comenius, Grundtvig).

Note : depuis la session 2020, les certifications complémentaires, y compris celle de langues vivantes, sont ouvertes aux enseignants du premier degré. Voir à ce sujet la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019.

1. Modalités de l'épreuve orale

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du mémoire rédigé par chaque candidat. Ce mémoire n'est pas soumis à notation. Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

Le déroulé de l'épreuve orale est le suivant :

(Accueil du candidat)

- **10 minutes maximum** de présentation par le candidat, en LV, de son parcours, sa formation universitaire, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer en continu dans la LV d'inscription et la qualité de sa réflexion sur l'enseignement de sa discipline en LVE ; il ne s'agit pas de répéter le contenu du mémoire.
- **20 minutes maximum** d'entretien comprenant deux temps distincts :

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

- **environ 10 minutes** d'interaction en LV, avec l'inspecteur de LV, le professeur (si la commission en compte un) et éventuellement l'inspecteur de la discipline ;
- **environ 10 minutes** d'entretien en français avec les divers membres de la commission.

L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

2. Critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- Les aptitudes et connaissances dans la langue vivante étrangère d'inscription
 - la maîtrise d'une langue étrangère au moins au niveau B2 du CECRL, évaluée dans la capacité à s'exprimer en continu, à participer efficacement à un échange en langue étrangère, et à proposer un modèle phonologique acceptable.
- La connaissance des parcours SELO et leur cadre réglementaire
 - les buts et modalités de l'enseignement dit européen ou de langue orientale et son cadre officiel (connaissance des textes et de la réglementation, des modalités d'évaluation des élèves à l'examen du baccalauréat, des procédures de certification étrangère);
 - la connaissance qu'a le candidat de la manière dont sa discipline est enseignée dans le ou les pays étrangers concernés par la LV d'inscription.
- La réflexion pédagogique
 - la réflexion du candidat sur le type de projets qu'il pense pouvoir mener en LV dans sa discipline et sur le bénéfice, en termes de compétences en LV et dans la discipline, que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE ;
 - les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la discipline et de la LV ;
- L'inscription de la démarche du candidat dans un projet
 - l'inscription de ces enseignements dans un projet global qui profite à tout l'établissement ;
 - la connaissance qu'a le candidat des sources et ressources documentaires utilisables pour l'enseignement de sa discipline en langue étrangère;
 - la compréhension qu'a le candidat des spécificités de la bi-culturalité ;
 - l'inscription dans un parcours européen ou oriental, ou plus généralement international, des élèves bénéficiant de l'enseignement d'une DNL en SELO ;
 - les coopérations à mettre en place avec divers acteurs, tant au niveau de l'établissement qu'avec des partenaires étrangers.

3. Profil des candidats reçus

Les candidats reçus sont naturellement ceux qui ont su allier plus particulièrement :

- une maîtrise de la LV qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer clairement, précisément et aisément avec leurs interlocuteurs ;
- une réflexion didactique et pédagogique pertinente sur l'enseignement de la discipline en LV ;
- une bonne connaissance du cadre réglementaire et de la dimension biculturelle des SELO ;
- des qualités de communication et des réactions pertinentes aux questions du jury ;
- une motivation forte, bien argumentée et illustrée par une capacité à inscrire son enseignement dans une démarche de projet ;
- une réflexion sur la pluridisciplinarité et la transversalité, voire une expérience de travail pluridisciplinaire ;
- un projet professionnel clairement lié à une représentation juste de la certification sollicitée, tourné vers les élèves, sans être seulement basé sur le vécu et l'intérêt personnel ;
- éventuellement, s'il existe, le projet défini ou engagé dans le domaine de l'ouverture internationale et des échanges.

Quelques points de vigilance relevés par le jury, causes d'échec :

- le niveau de maîtrise minimum de la langue (B2) non atteint.
- une motivation reposant exclusivement sur un projet personnel (intérêt pour la langue, souhait de renouveler son enseignement, absence de référence aux élèves), sans prendre suffisamment en compte les questions d'enseignement, de pratiques pédagogiques, de projets ;
- une motivation reposant sur le désir d'augmenter le volume horaire d'enseignement de sa discipline ;
- une maîtrise insuffisante du programme et/ou de la didactique de sa discipline ;
- une motivation reposant uniquement sur le souhait de valider un niveau en LVE ; d'autres certifications ont cette fonction (le Diplôme de Compétences en Langues, entre autres) ;
- une bonne maîtrise de la langue sans aucune connaissance des enjeux de l'enseignement d'une DNL ;
- une absence de distance réflexive donnant parfois le sentiment d'une présentation apprise par cœur ou d'un discours convenu mais non approprié ;
- une méconnaissance des ressources institutionnelles sur l'enseignement en DNL et des dispositifs de mobilité à l'étranger ;
- une représentation faussée des enjeux de l'enseignement en langues étrangère et de la coopération possible avec les enseignants de LVE.

4. Maîtrise de la langue et enseignement en langue vivante

Le professeur de DNL n'est pas professeur de langue mais il doit cependant pouvoir constituer un modèle linguistique fiable pour les élèves. Le candidat doit donc s'exprimer dans une langue orale fluide, riche, juste lexicalement et grammaticalement ; la qualité phonologique doit être suffisamment recevable pour ne pas donner un mauvais modèle aux élèves. Il est attendu de lui qu'il maîtrise à la fois la langue de la communication courante, les termes spécifiques de sa discipline et qu'il soit capable de réagir avec aisance aux questions des membres de la commission, comme il devra le faire à celles de ses élèves. Il va de soi que lors de son exposé, il ne doit ni lire, ni réciter un discours préconstruit. Parmi les causes d'échec, on retrouve souvent le constat que les candidats :

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

- s'expriment dans une « langue francisée », marquée par une qualité phonologique insuffisante ;
- maîtrisent de façon insuffisante la grammaire et le lexique des langues présentées ;
- se montrent moins compétents dans la phase d'interaction que lors de la première phase de l'examen.

Il est nécessaire que les candidats aient une bonne connaissance du Cadre européen commun de référence en langues ainsi que des programmes de la langue choisie (préambule commun à toutes les langues et programme spécifique de la langue choisie), ses objectifs, sa philosophie pour dépasser des visions parcellaires ou erronées de l'enseignement actuel des langues. En effet, les objectifs visés en langue vont bien au-delà de la transmission des savoirs linguistiques et le point de rencontre entre LVE et DNL ne peut pas se limiter à l'apport de termes de lexique par l'enseignant de LVE pour permettre à celui de DNL de traiter ses thématiques propres.

Enseigner sa discipline en LVE conduit à s'interroger sur les difficultés spécifiques liées à la manipulation des concepts et thématiques disciplinaires dans une langue qui n'est pas forcément très bien maîtrisée par les élèves. Il importe de s'informer sur les stratégies de compréhension à l'oral et à l'écrit ainsi que sur la façon dont se construisent les compétences d'expression orale et écrite des élèves. En effet, si la confiance en soi est un élément indispensable, il n'est en aucun cas le seul ; la question de la construction des stratégies est essentielle.

Les candidats les mieux préparés se seront renseignés avec profit sur les avantages respectifs des différentes approches ou activités pédagogiques, par exemple la classe inversée, le travail de groupe, le travail de paires, etc. pour éviter les lieux communs et l'analyse superficielle. De très nombreuses ressources et articles universitaires sont disponibles aisément sur Internet. Enfin, il est indispensable d'aller observer des cours de la langue choisie, comme d'autres langues, dans une optique d'analyse de pratique, de comparaison des méthodes pédagogiques, afin de dépasser une idée générale (et donc parcellaire) de ce à quoi ressemble un cours de langue.

5. Connaissances des enjeux de l'enseignement de DNL

Le professeur de DNL n'est pas seulement un professeur de sa discipline enseignant en langue étrangère. Il doit avoir pris conscience des spécificités de l'enseignement de la DNL, dans ce que cet enseignement contribue à l'enrichissement linguistique des élèves, à leur prise de recul par rapport à la discipline et à leur ouverture intellectuelle. Il doit être informé des modalités d'évaluation de l'enseignement dispensé en DNL.

Par ailleurs, le candidat doit impérativement maîtriser les programmes de sa discipline hors SELO afin d'envisager les liens à créer avec les séquences de DNL, ainsi que les concepts et les notions à aborder. Faute d'une bonne maîtrise de sa discipline de recrutement, le candidat court le risque de transpositions erronées en enseignement de DNL. Ils doivent par ailleurs maîtriser les approches pédagogiques et la philosophie propres à l'enseignement de leur discipline, en particulier les candidats en début de carrière à qui il est vivement recommandé d'observer fréquemment les cours de leurs tuteurs et formateurs afin de prendre au plus vite le recul nécessaire sur leur propre pratique.

Parmi les causes d'échec, reviennent :

- une maîtrise insuffisante ou superficielle des questions didactiques (en particulier : la sous-estimation des difficultés posées aux élèves par la communication en LV et la méconnaissance des stratégies pédagogiques facilitant à la fois les appropriations linguistiques et les appropriations disciplinaires);
- une difficulté à prendre du recul par rapport à son expérience d'enseignant, voire d'élève.
- la réduction des difficultés liées à l'enseignement en langue au seul problème du lexique ;
- l'absence de projet de coopération ou même de communication avec les collègues de LV ;
- une connaissance insuffisante du cadre réglementaire des SELO (projets d'échanges, actions favorisant l'ouverture internationale, évaluation des élèves) ;

Les démarches de formation entreprises personnellement par des candidats motivés peuvent bien évidemment leur permettre de réussir cet examen, mais les formations dispensées en académie restent un apport indéniable pour compléter une réflexion professionnelle. L'observation de cours de DNL en SELO, dans la langue de prédilection du candidat comme dans d'autres langues, est un impératif.

6. Rappels et remarques

6.1. Pertinence des candidatures

Le jury a cette année, comme les années passées, examiné avec intérêt certaines candidatures relativement atypiques. Le jury apprécie l'honnêteté de ces demandes d'enseignants qui souhaitent s'engager dans des projets d'enseignement intégré (EMILE), en dehors du cadre d'une SELO, et veulent savoir si leurs compétences le leur permettent. De tels projets d'enseignement sont réglementairement définis (Enseignement Technologique en Langue Vivante « ETLV » entre autres). Ils peuvent aussi être encouragés par les dispositions visant l'extension de la pratique d'une langue vivante hors du cadre du cours de langues vivante, en collège comme en lycée.

Si toute personne est libre de s'inscrire à un examen quand elle réunit les conditions réglementairement posées, **il appartient en revanche aux candidats de juger de la pertinence de leur démarche**, de déterminer si elle correspond à un projet réalisable, de se projeter dans des modalités et des contenus d'enseignement que la commission sera en mesure d'apprécier. Il ne peut bien sûr être exigé de faire état d'une expérience de cet enseignement ; en revanche le jury attend des candidats qu'ils se soient interrogés sur la finalité d'un tel développement professionnel.

Etre titulaire de la Certification Complémentaire en Langue Vivante, option LVE, est nécessaire pour être autorisé à enseigner une DNL en SELO au niveau du lycée et pour participer au mouvement spécifique pour les postes liés à l'existence de SELO dans les lycées.

Peuvent aussi candidater, dans des conditions très précises et très restreintes, les professeurs de langue vivante étrangère, **à la condition qu'ils soient effectivement compétents dans la discipline dans laquelle ils se présentent** (cela veut dire qu'ils en maîtrisent les connaissances, le cadre

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

épistémologique et les aspects didactiques). **L'entretien avec le jury et la présentation des candidats ont dans tous les cas vocation à revenir sur leur formation initiale et leur parcours universitaire**, afin d'apprécier leur niveau de maîtrise des connaissances de la discipline dans laquelle ils se présentent, et leur aptitude à enseigner la DNL d'inscription. Les candidats dans cette situation ne seront donc pas surpris des questions très pointues que pourront leur poser les membres du jury pour vérifier leurs compétences.

Pour les professeurs de lettres, de documentation et les professeurs de langue vivante, solliciter la certification de leurs compétences avant de s'engager dans un quelconque projet est une attitude responsable, mais **cela ne débouchera pas sur une affectation particulière. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de postes spécifiques en SELO pour ces professeurs.**

L'enseignement de spécialité Langues Littératures et Cultures Etrangères, ne s'assimile pas à l'enseignement d'une DNL. Il est de ce fait destiné à être assuré par les enseignants des langues vivantes concernées.

Les enseignants stagiaires peuvent également présenter cet examen professionnel. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité, qu'ils partagent avec les autres candidats, de présenter une démarche mûrie. C'est d'autant plus important pour eux qu'ils n'ont la plupart du temps qu'une expérience récente de l'enseignement, et dont la titularisation n'a pas encore été prononcée.

6.2. Autres certifications

La Certification Complémentaire, option DNL, permet exclusivement d'enseigner une DNL en langue étrangère dans les SELO des lycées français (implantés sur le territoire national ou à l'étranger) ; elle **ne permet pas d'enseigner une DNL en français à l'étranger**. Elle **ne certifie pas un niveau de compétence en langue étrangère**. Les candidats qui souhaitent une validation de leurs compétences de communication en langue étrangère doivent plutôt s'orienter vers **le Diplôme de Compétence en Langue** (DCL, renseignements à prendre auprès des GRETA). Elle ne certifie pas les compétences en français des enseignants qui désirent enseigner à l'étranger. Dans ce cas, il faut passer une **Certification Complémentaire en Français Langue Etrangère**.

6.3. Fragilité de certaines candidatures

Les candidats procèdent à une préinscription en ligne sur le site du SIEC. **Leur inscription ne devient effective que lorsqu'ils ont fait parvenir au SIEC un mémoire d'un maximum de 5 pages dactylographiées**, rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la LV d'inscription ; les candidats peuvent également soumettre une version de ce mémoire dans chacune des deux langues. Le jury a constaté une fois encore cette année que certains mémoires, certes minoritaires, sont bien trop succincts pour traduire une candidature mûrement réfléchiée et soigneusement préparée (une page dactylographiée, retraçant uniquement la chronologie des études et des postes occupés). **Ce mémoire doit être conçu comme un outil de réflexion et de préparation, et non comme un banal curriculum vitae**. Le mémoire n'est pas évalué ; cependant, le rédiger permet au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts, pour lui-même comme pour les présenter au jury. S'il sert de soutien à l'entretien avec le jury, **il n'est pas destiné à être lu ni redit à l'identique devant le jury**.

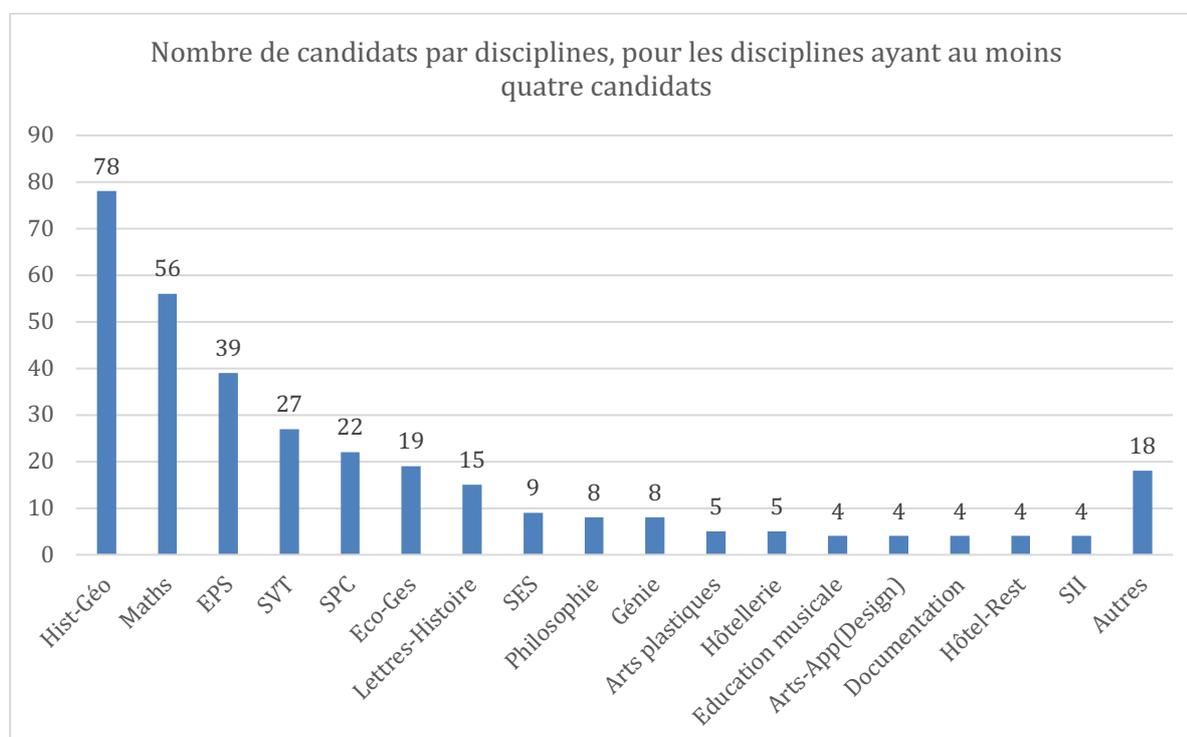
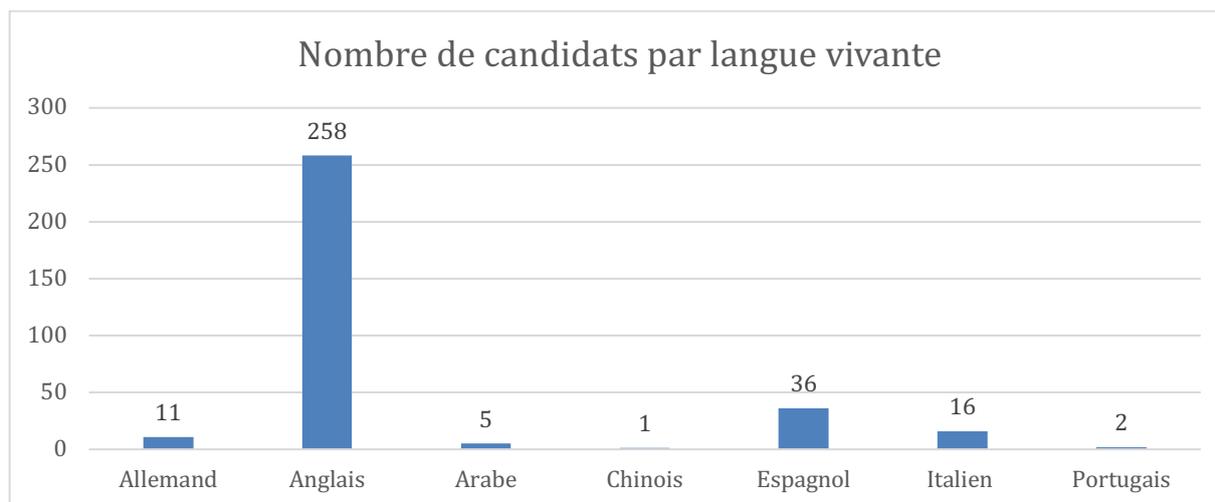
Nous invitons les candidats refusés mais véritablement motivés à renforcer leur préparation pour se présenter à nouveau à l'examen dans de meilleures conditions. Quelles que soient les raisons qui poussent les candidats à se présenter à cet examen, **la connaissance du cadre réglementaire des SELO est impérative**. La Certification Complémentaire consacre des compétences, elle peut ouvrir des droits, qui se corrélient à des obligations, qui doivent être connues.

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

II. La session 2021

1. La session en chiffres

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Candidats régulièrement inscrits	380	382	447	399	355	310	411
Candidats absents	51	49	45	50	31	37	31
Candidats interrogés	329	333	402	349	324	273	380
Taux interrogés / inscrits	87%	87%	90%	87%	91%	88%	92%



2. Résultats pour l'Île de France

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de candidats interrogés	329	333	402	348	324	273	380
Nombre de candidats admis	184	181	225	184	161	136	174
Taux admis / présents	56%	54%	56%	53%	50%	50%	46%

Répartition des notes des candidats :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Moyenne des candidats interrogés	11,1	11,1	11,3	10,9	10,4	10,3	10,1
Moyenne des candidats admis	14,1	13,8	14,3	14	13,6	13,5	13,6
Notes strictement inférieures à 8*	49	50	66	62	83	72	107
Notes comprises entre 8 inclus et 10 exclu	96	102	115	97	81	65	98
Notes strictement supérieures à 16**	37	26	52	38	38	22	28

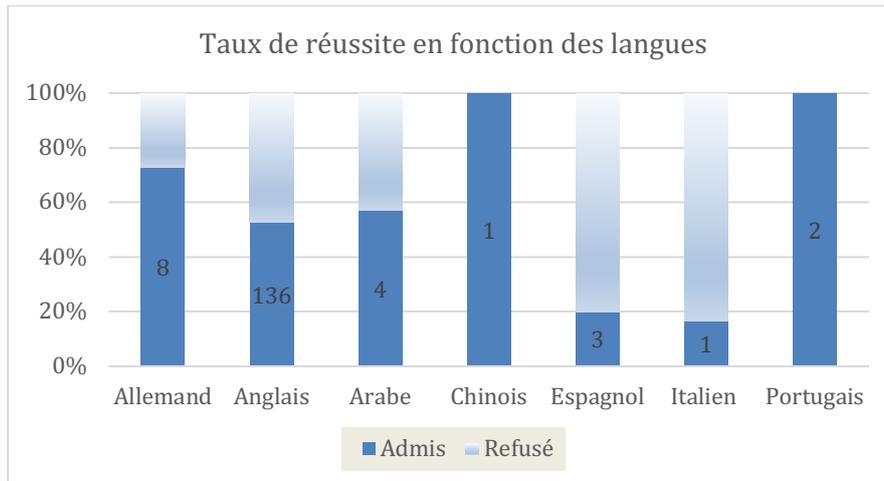
*La note de 8 représente un point de bascule entre les candidats assez éloignés des attentes, quelle que soit la cause de cette insuffisance, et les candidats qui, avec une meilleure préparation (tant linguistique que sur les textes réglementaires) peuvent espérer l'admission dès l'année prochaine.

3. Résultats par académie

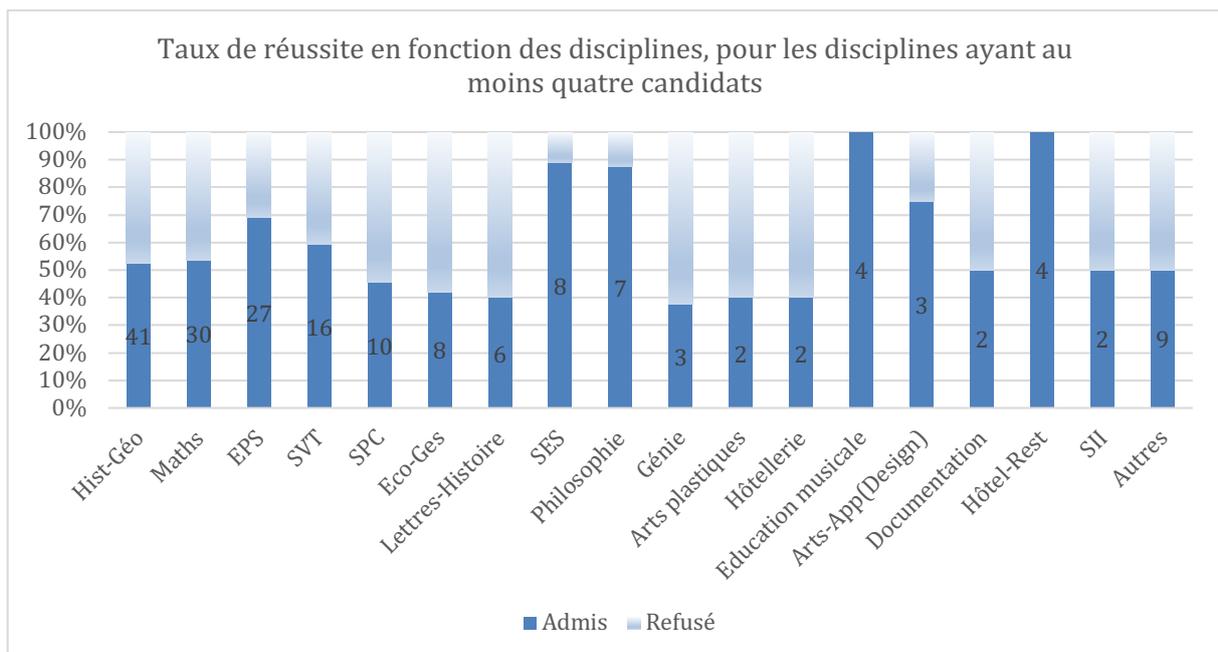
Académie	2021		
	présents	admis	Taux admis/présents
Expatriés en visio			
Paris	127	71	56%
Créteil	29	11	38%
Versailles	173	102	59%
total	329	184	56%

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

4. Résultats par LVE



5. Résultats par DNL



III. Textes réglementaires, sites institutionnels

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992

Mise en place des sections européennes en lycée professionnel
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001

Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat

Séries générales et technologiques

Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)

Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003

Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019

Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020

Note de service du 28 juillet 2021 publiée au B.O. n°31 du 26 août 2021 (abroge et remplace la note de service du 23 juillet 2020)

Baccalauréat professionnel

Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000

Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005

Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004

Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005

Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).

Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)

Sites institutionnels

eduscol : en particulier l'onglet « europe-monde »

Emilangues : en particulier le volet DNL

France Education International en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

CANOPE

Académie de Créteil : dareic@ac-creteil.fr

Académie de Paris : espaces « pédagogie », « Europe et International »

Académie de Versailles : espaces « pédagogie », « Europe et International »

Travaux et rapports des inspections générales :

L'enseignement des SVT en langue étrangère: <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : *Rapport n°2009-100 : novembre 2009*

[Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde \(2018\)](#)

[Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école - cycles 2 et 3 \(Juillet 2019\).](#)

[Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères \(mars 2020\).](#)

Enfin, l'académie de Versailles a édité un document d'information très complet sur la certification :

https://euler.ac-versailles.fr/IMG/pdf/presentation_certification_complementaire_dnl_14_10_2020-2.pdf